COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

"La Sauvegarde"

RAYMOND DENIS
ORGANISATEUR GÉNÉRAL

MONTRÉAL

le 21 février 1947

Mgr Maurice Baudoux,
Prud'homme,
Sask.

Monseigneur,

Le réunion du Comité Permanent du 12 février m'a sûrement désappointé par suite de l'attitude prise par M. Pouliot. M. Gosselin vous donnera le compte rendu officiel de la réunion, plus spécialement de la partie ayant trait à Radio-Ouest.

Ce que je vous écris là est d'un ordre beaucoup plus confidentiel et n'apparaitra sûrement pas dans les minutes. M. Pouliot a passé une partie de son temps à élever des objections. St-Boniface a coûté très cher, rien ne prouve que les autres postes ne coûteront pas aussi cher. Le budget de dépenses est très élevé, rien ne prouve que les autres le seront moins. St-Boniface est beaucoup mieux situé que Prince-Albert ou Edmonton et cependant depuis neuf mois que le poste existe, le déficit continue à s'accumuler. Le mois le plus favorable, celui de décembre, a laissé un déficit de près de $900 auquel il faut ajouter un pourcentage de dépréciation nécessaire pour remplacer les pièces brisées et maintenir le poste en bon état. L'expérience prouve qu'il faut compter au moins 10% à ce sujet. C'est donc au moins $600 par mois, qu'il faudrait ajouter au déficit de décembre. Comment, dans ces conditions, pouvons-nous nous présenter devant le bureau des gouverneurs ?

Il était entendu que les autres postes ne seraient autorisés, ou tout au moins que leur demande ne serait étudiée que lorsque St-Boniface pourrait montrer qu'il est viable. Cette preuve n'a pas été faite. Se présenter actuellement devant le bureau des gouverneurs avec le bilan actuel de St-Boniface serait courir un échec certain, échec qui serait peut-être irréparable.

M. Pouliot n'eut pas un mot d'espérance ni d'encouragement. Il est inutile de vous dire que la discussion ne fut pas très plaisante et elle se résuma, durant un bon bout de temps, à un dialogue entre M.Pouliot et votre serviteur.

Finalement, il fut décidé qu'une demande de permis devait être faite le plus rapidement possible, soit pour Prince-Albert, soit pour Edmonton. M. Pouliot considère dangereuse la demande globale de trois postes. Il considère que la demande d'un poste soulèvera beaucoup moins d'objections que celle de trois postes.

Les membres du Comité croient qu'il serait plus sage de tenter une deuxieme expérience à Edmonton, plutôt qu'à Prince-Albert, parce que le chiffre de population devrait favoriser l'obtention des annonces locales. Cependant, tenant compte du fait que le bureau des gouverneurs vient de refuser de nouveau la demande du groupe du crédit social pour obtenir un poste, il est très possible que le bureau des gouverneurs refuse la demande d'un poste privé, comme il est probable que le gouvernement provincial de l'Alberta s'objecte à l'émission de toute licence pour Edmonton aussi longtemps que la licence demandée par le gouvernement n'aura pas été accordée.

Dans ces conditions, on laisse aux groupes de l'Ouest la responsabilité de faire la demande pour l'un ou l'autre poste. Politiquement, Prince-Albert serait plus facile à obtenir. Au point de vue affaires, Edmonton serait préférable.

M. Pouliot attache beaucoup d'importance à l'opinion publique anglaise. Avant de demander le permis, il faudrait faire adresser au bureau des gouverneurs la photographie de la plus grande partie des lettres envoyées au poste de St-Boniface par des Anglais.

Il faudrait également que le poste de St-Boniface adresse, de temps à autre, un rapport aux gouverneurs individuellement, pour leur dire que tout va bien, que le public est satisfait, que le poste reçoit un grand nombre de lettres de félicitations et que financièrement l'avenir du poste est assuré. C'est-à-dire qu'il faut impressionner favorablement les gouverneurs, de façon à ce que ceux-ci soient bien disposés lorsque la question viendra devant le bureau. Pour soumettre la demande de permis au bureau des gouverneurs, il faudrait, comme la première fois, demander une entrevue et présenter un mémoire qu'il faudrait aussi complet que possible. J'ai fait remarquer à M. Pouliot combien je trouvais surprenant qu'il attache autant d'importance à l'opinion publique anglaise pour des postes français qui ne les gênent pas et ne les concernent pas.

M. Tucker peut avoir une certaine influence grâce à son titre de leader provincial pour la Saskatchewan. Le Dr. Blanchet doit faire approcher M. St-Laurent, pendant que je dois voir M. Beaudry Leman qui est très proche de M. Morin. M. Désormeaux doit s'occuper de l'Honorable Chevrier.

Je prévois que vous aurez une dure bataille à livrer et il faudra que vous comptiez surtout sur vos propres efforts.

Confidentiellement, on m'a dit que M. Pouliot n'avait plus aucune influence dans le bureau des gouverneurs. Il s'en rend compte et c'est pourquoi il est désabusé et s'efforce, semble-t-il, de désabuser les autres. D'autre part, il doit repartir pour l'Europe dès le début des vacances universitaires et on dit tout bas qu'il ambitionne très fortement une embassade quelconque, d'où ce désir de ne pas déplaire au gouvernement ni à l'ambassade française.

Il est inutile que je vous répète que tout ceci n'est pas pour publication.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Raymond Denis

Raymond Denis

RD/EM